



Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

Procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2018

Ordre du jour :

1. A 8.30 heures :
Organisation des travaux de la commission
2. A 9.00 heures :
Echange de vues avec le Premier Ministre, M. Xavier Bettel, sur le Brexit et autres conclusions du Conseil européen du 13 et 14 décembre 2018
3. A 10.00 heures :
Projets législatifs européens en matière d'immigration et d'asile

COM(2018)631 Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant l'action commune 98/700/JAI du Conseil, le règlement (UE) n° 1052/2013 du Parlement européen et du Conseil et le règlement (UE) 2016/1624 du Parlement européen et du Conseil

COM(2018)633 Proposition modifiée de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à l'Agence de l'Union européenne pour l'asile et abrogeant le règlement (UE) n° 439/2010

COM(2018)634 Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relative aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier (refonte)

4. Dossiers européens : Adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes du 27 octobre 2018 au 14 décembre 2018
5. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, M. Eugène Berger, Mme Djuna Bernard, Mme Tess Burton, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Stéphanie Empain, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, Mme Viviane Reding, M. David Wagner, M. Claude Wiseler

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Xavier Bettel, Premier Ministre, Ministre d'Etat
M. Pierre Ferring, Conseiller diplomatique du Premier Ministre

Mme Carole Steinbach, Ministère des Affaires étrangères, Direction de l'Immigration (pour le point 3 de l'ordre du jour)

M. Gilles Roth, Remplaçant de M. Marc Spautz

Mme Rita Brors, Mme Fabiola Cavallini, de l'Administration parlementaire
Mme Lara Schaeffer, stagiaire auprès de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Lydia Mutsch, M. Marc Spautz

M. Georges Bach, membre du Parlement européen

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

1. Organisation des travaux de la commission

Le Président de la commission présente brièvement l'état des travaux de la commission. Il recommande particulièrement la lecture du Bulletin de Bruxelles rédigé mensuellement par le Représentant de la Chambre des Députés auprès des institutions européennes à Bruxelles et figurant sur le portail interne de la Chambre des Députés. Par ailleurs, il explique que la plage horaire des réunions de la commission a été fixée au lundi matin pour permettre aux membres luxembourgeois du Parlement européen de participer aux réunions de la commission.

2. Echange de vues avec le Premier Ministre, M. Xavier Bettel, sur le Brexit et autres conclusions du Conseil européen du 13 et 14 décembre 2018

Monsieur le Premier Ministre présente les conclusions du Conseil européen du 13 et 14 décembre 2018. La Première Ministre britannique a sollicité des « garanties légales » pour le Brexit. Or, les Etats membres de l'UE-27 étaient unanimes à exclure de nouvelles négociations sur l'accord avec la Grande-Bretagne.

Quant au cadre financier pluriannuel 2021-2027, les discussions sur certains « rabais » et la participation à des fonds spécifiques s'avèrent difficiles.

Le Conseil a adopté des conclusions dans le domaine du marché unique (cf. le document annexé au présent projet verbal).

Il a été constaté que le nombre de migrants arrivant dans l'Union européenne pour y demander de l'asile a sensiblement diminué. Des efforts doivent pourtant être faits pour améliorer le contrôle des frontières extérieures.

La confrontation entre la Russie et l'Ukraine dans la mer d'Asov a été condamnée par le Conseil qui n'a pourtant pas pris de décision sur de nouvelles sanctions contre la Russie.

Aucun accord n'a été trouvé sur des buts plus ambitieux dans le domaine de la lutte contre le changement climatique.

Quant aux campagnes de désinformation dans les médias sociaux, le Conseil a constaté que des outils doivent être mis en place contre cette forme spécifique de guerre hybride. Dans son intervention, le Premier Ministre luxembourgeois a insisté au fait qu'il ne s'agit pas à adopter des lois muselières ayant comme effet de restreindre la liberté de la presse, mais de miser sur la prévention en informant les citoyens sur les dangers des « fake news ».

La lutte contre le racisme et la xénophobie, et en particulier la lutte contre l'antisémitisme, étaient également des sujets débattus par le Conseil. Le Conseil de Sibiu du 9 mai 2019 se penchera plus en détail sur l'avenir des consultations citoyennes de l'Union européenne. Au Luxembourg, l'événement organisé à la Philharmonie et la participation d'un grand nombre de commissaires européens aux rencontres avec le public ont contribué au succès de cette initiative.

La discussion sur un éventuel budget de l'eurozone a suscité des discussions controversées au sein du Conseil.

Débat

Il ressort de la discussion que le Luxembourg a clairement fait savoir qu'il s'oppose à la taxe sur les transactions financières. Dans une première version des conclusions, il avait été retenu que les propositions législatives y afférentes soient traités selon la procédure « normale », alors que les traités prévoient l'unanimité dans les questions fiscales. Le terme « procédure normale » n'étant pas clair, le texte a été modifié après intervention du Premier Ministre luxembourgeois. En matière de GAFA, les opinions divergent notamment sur le moment propice d'introduire des règles communes.

Monsieur le Premier Ministre informe ensuite, en huis clos, sur certains aspects des discussions tenues lors du Conseil.

3. Projets législatifs européens en matière d'immigration et d'asile

COM(2018)631 Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant l'action commune 98/700/JAI du Conseil, le règlement (UE) n° 1052/2013 du Parlement européen et du Conseil et le règlement (UE) 2016/1624 du Parlement européen et du Conseil

COM(2018)633 Proposition modifiée de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à l'Agence de l'Union européenne pour l'asile et abrogeant le règlement (UE) n° 439/2010

COM(2018)634 Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relative aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier (refonte)

Les trois propositions législatives font partie du « paquet asile » comprenant, en tout, six projets de règlement et un projet de directive. Les propositions sont négociées depuis deux ans, le règlement « procédures » et la réforme du règlement « Dublin » avançant moins vite que les autres.

Le document COM(2018)633 modifie le texte de 2016 qui a pour but de conférer à l'EASO le statut d'une agence européenne et d'augmenter les effectifs ainsi que les

moyens de cette agence. Un système de monitoring est établi pour garantir la convergence des procédures et de l'accueil des demandeurs d'asile. Ainsi, le nouveau texte ajoute quatre nouveaux articles à la proposition de 2016. L'EASO pourra intervenir de façon plus efficace dans les « hotspots » et les centres contrôlés, ceci sur demande de l'Etat membre concerné. L'EASO pourra aussi substituer les autorités nationales dans l'exécution de certaines tâches.

Le document COM(2018)631 vise à augmenter les effectifs et les moyens de l'agence « Frontex ». Le but est d'arriver à un effectif de 10.000 agents permanents, le nombre d'agents se chiffrant actuellement à 1.500. Le mandat sera élargi dans les domaines du retour et des moyens d'intervention dans des pays tiers n'avoisinant pas directement l'Union européenne. Un répertoire centralisé sera créé pour assurer le suivi statistique des besoins retours des Etats membres pour organiser ensuite des retours communs. Des informations peuvent être partagées, par l'agence, avec des pays tiers. Des opérations de soutien et de formation des autorités peuvent être organisées dans des pays tiers, dont p. ex. en Afrique.

La proposition de directive sur les retours COM(2018)634 modifie la directive de 2008 pour obliger les Etats membres de prendre systématiquement des mesures de retour dès que l'autorisation d'un séjour prend fin (dans le cadre d'un visa, d'un permis de séjour ou d'une décision de demande d'asile). Contrairement à d'autres Etats membres, ceci est déjà pratiqué au Luxembourg. Par ailleurs, la proposition de directive introduit une procédure permettant un retour rapide en cas de refus à la frontière, et met en place un outil de gestion permettant l'échange entre le système national et le système centralisé créé auprès de l'agence « Frontex ». D'autres objectifs sont d'introduire, dans certains cas, la possibilité d'omettre respectivement de raccourcir le délai pour les retours volontaires et l'obligation du demandeur d'asile de coopérer dans le cadre d'un retour. Un nouvel article définit le risque de fuite. Le délai minimum de rétention est fixé à trois mois pour permettre à l'Etat membre de mieux préparer les retours. Les droits des personnes vulnérables restent garantis.

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus du débat.

La possibilité d'intervention dans des Etats membres dans le cas où ceux-ci ne peuvent pas assurer de manière suffisante le contrôle de leurs frontières extérieures est toujours prévu dans l'actuelle proposition de directive et représente un des points sensibles du dossier, les agents de « Frontex » exerçant, dans ce cas, un pouvoir exécutif.

La procédure à la frontière est également un point sensible, les frontières extérieures pouvant être de nature maritime, terrestre ou, comme au Luxembourg, se situer à l'aéroport. Une série de questions juridiques se posent dans ce contexte.

Les quatre agents luxembourgeois auprès de l'EASO sont affectés au Service des réfugiés à Luxembourg et sont envoyés en mission dans les « hotspots » en cas de besoin.

4. Dossiers européens : Adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes du 27 octobre 2018 au 14 décembre 2018

La liste des documents est adoptée avec plusieurs modifications. Il est précisé que les listes des documents transmis par les institutions européennes sont transmises les

vendredis après-midi par le système de courrier électronique interne de la Chambre des Députés.

5. Divers

Le Président de la commission informe sur une lettre du chargé d'affaires de l'Ambassade de Turquie et une entrevue y afférente.

Luxembourg, le 17 décembre 2018

La Secrétaire-administratrice,
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires étrangères
et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et
de l'Asile,
Marc Angel



Conseil européen

**Bruxelles, le 14 décembre 2018
(OR. en)**

EUCO 17/18

**CO EUR 22
CONCL 7**

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Réunion du Conseil européen (13 et 14 décembre 2018) – Conclusions

Les délégations trouveront ci-joint les conclusions adoptées par le Conseil européen lors de la réunion visée en objet.

I. CADRE FINANCIER PLURIANNUEL

1. Le Conseil européen se félicite des travaux préparatoires approfondis sur le futur cadre financier pluriannuel qui ont été menés au cours de ce semestre et prend note du rapport de la présidence sur leur état d'avancement. Il demande à la future présidence de poursuivre ces travaux et d'élaborer une orientation pour la prochaine étape des négociations, afin qu'un accord puisse intervenir au sein du Conseil européen à l'automne 2019.

II. MARCHÉ UNIQUE

2. Le marché unique est l'une des grandes réalisations de l'Union, qui a apporté d'importants avantages aux Européens. Il s'agit de notre principal atout pour assurer le bien-être des citoyens, une croissance inclusive et la création d'emplois, ainsi que du moteur essentiel de l'investissement et de la compétitivité à l'échelle mondiale. Vingt-cinq ans après la création du marché unique, nous devons continuer à faire progresser dans toutes ses dimensions le programme qui lui est consacré et mettre au point une approche orientée vers l'avenir.

Le Conseil européen:

- invite le Parlement européen et le Conseil à parvenir à un accord, avant la fin de la législature actuelle, sur le plus grand nombre possible de propositions à l'examen qui ont trait au marché unique. Il importe également d'éliminer les obstacles injustifiés qui subsistent, en particulier dans le secteur des services, ainsi que de prévenir l'apparition de nouveaux obstacles et tout risque de fragmentation. Le Conseil européen invite la Commission à poursuivre l'analyse et les travaux qu'elle mène à cet égard;
- appelle à mettre en œuvre et à faire respecter, à tous les niveaux de pouvoir, les décisions prises et les règles adoptées, ainsi qu'à veiller au respect des normes et à l'application avisée des principes d'une meilleure réglementation, y compris la subsidiarité et la proportionnalité;
- souligne qu'il faut faire davantage pour que le marché unique offre une assise solide pour une Union européenne tournée vers l'extérieur, confiante et plus autonome dans un contexte mondial difficile;

- insiste sur le fait que le marché unique doit évoluer de manière à intégrer pleinement la transformation numérique, y compris l'intelligence artificielle, l'essor de l'économie des données et des services, la connectivité et la transition vers une économie plus verte;
 - préconise de renforcer la cohérence avec toutes les politiques connexes.
3. Le Conseil européen tiendra, au printemps prochain, un débat approfondi sur le développement futur du marché unique et la politique européenne du numérique dans la perspective du prochain programme stratégique.

III. MIGRATIONS

4. Le Conseil européen s'est penché sur la mise en œuvre de son approche globale en matière de migrations, qui associe un contrôle véritablement effectif des frontières extérieures de l'UE, une action extérieure accrue et les aspects intérieurs, conformément à ses conclusions de juin et d'octobre 2018.
5. Le Conseil européen constate que le nombre de franchissements illégaux des frontières détectés a été ramené aux niveaux d'avant la crise et que la tendance générale à la baisse se poursuit. C'est là le résultat de la politique migratoire extérieure de l'Union et de ses États membres, fondée en particulier sur le contrôle des frontières extérieures, la lutte contre les passeurs et la coopération avec les pays d'origine et de transit, qui s'est intensifiée ces derniers mois. Il y a donc lieu de poursuivre cette politique, de la développer plus avant et de la mettre pleinement en œuvre. Il convient de continuer à faire preuve de vigilance en ce qui concerne toutes les routes existantes et émergentes, en particulier au vu des hausses observées récemment sur les routes de la Méditerranée occidentale et orientale.
6. En ce qui concerne les politiques intérieures, le Conseil européen invite les colégislateurs à conclure rapidement les négociations sur le corps européen de garde-frontières et de garde-côtes. Il se félicite de l'accord intervenu au niveau du Conseil le 6 décembre 2018 au sujet du renforcement du mandat du corps européen de garde-frontières et de garde-côtes dans le domaine du retour et de la coopération avec les pays tiers. Il appelle également à redoubler d'efforts pour conclure les négociations sur la directive retour, sur l'Agence pour l'asile et sur tous les éléments du régime d'asile européen commun, dans le respect de ses conclusions antérieures et compte tenu du degré d'avancement différent de chacun de ces dossiers.

IV. AUTRES POINTS

Relations extérieures

7. Le Conseil européen a débattu de la préparation du sommet à venir avec la Ligue des États arabes, qui aura lieu les 24 et 25 février 2019.
8. Le Conseil européen se déclare extrêmement préoccupé par l'escalade observée dans le détroit de Kertch et en mer d'Azov, ainsi que par les violations du droit international commises par la Russie. Il réaffirme son attachement au droit international, à la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de l'Ukraine, ainsi qu'à la politique de l'UE de non-reconnaissance de l'annexion illégale de la Crimée. Rien ne justifie le recours à la force militaire par la Russie. Le Conseil européen demande la libération immédiate de tous les marins ukrainiens détenus ainsi que la restitution des navires saisis et la liberté de passage pour tous les navires dans le détroit de Kertch. L'UE se tient prête à adopter des mesures visant à renforcer encore le soutien qu'elle apporte, en particulier en faveur des zones ukrainiennes touchées.
9. Le Conseil européen se félicite vivement du vote positif du Parlement européen sur l'accord de partenariat économique UE-Japon et attend avec intérêt l'entrée en vigueur imminente de cet accord.

Changement climatique

10. Faisant suite à la présentation de la communication de la Commission intitulée "Une planète propre pour tous" et tenant compte des résultats de la COP24 à Katowice, le Conseil européen invite le Conseil à mener des travaux sur les éléments exposés dans la communication. Le Conseil européen fournira des orientations sur la direction générale à suivre et les priorités politiques au cours du premier semestre de 2019, afin que l'Union européenne soit en mesure de présenter d'ici 2020 une stratégie à long terme dans le droit fil de l'accord de Paris.

Sécurité et défense

11. Le Conseil européen se félicite des progrès importants qui ont été accomplis dans le domaine de la sécurité et de la défense, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la coopération structurée permanente, l'amélioration de la mobilité militaire, la mise en œuvre du programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense et les négociations relatives au Fonds européen de la défense proposé. Il fait sien le pacte en matière de PSDC civile. Ces initiatives contribuent à accroître l'autonomie stratégique de l'UE et sa capacité à agir en tant que garant de la sécurité, tout en complétant et renforçant les activités de l'OTAN et en affermissant la coopération UE-OTAN, dans le plein respect des principes d'inclusion, de réciprocité et d'autonomie des processus décisionnels de l'UE.

Désinformation

12. La propagation de la désinformation délibérée, systématique et à grande échelle, y compris en tant qu'élément de la guerre hybride, constitue un défi stratégique majeur pour nos systèmes démocratiques. Ce phénomène requiert une réponse urgente, qui doit s'inscrire dans la durée, dans le plein respect des droits fondamentaux. Le Conseil européen:
 - souligne la nécessité d'une réponse déterminée, qui porte sur les dimensions intérieure et extérieure et qui soit globale, coordonnée et dotée de ressources suffisantes sur la base d'une évaluation des menaces;
 - demande la mise en œuvre rapide et coordonnée du plan d'action conjoint sur la désinformation présenté par la Commission et la haute représentante, de manière à consolider les capacités de l'UE, à renforcer les réponses conjointes et coordonnées entre l'Union et les États membres, à mobiliser le secteur privé et à accroître la résilience de la société face à la désinformation;
 - appelle à une action rapide et décisive tant au niveau européen qu'au niveau national pour garantir des élections européennes et nationales libres et régulières.
13. Le Conseil est invité à poursuivre les travaux sur cette question et à en rendre compte au Conseil européen en mars 2019.

Lutte contre le racisme et la xénophobie

14. Le Conseil européen condamne toutes les formes d'antisémitisme, de racisme et de xénophobie, et souligne qu'il est important de lutter contre l'intolérance. Il se félicite de l'adoption, le 6 décembre 2018, de la déclaration du Conseil sur la lutte contre l'antisémitisme.

Dialogues avec les citoyens et consultations citoyennes et préparatifs en vue du programme stratégique

15. Le Conseil européen salue la tenue de dialogues avec les citoyens et de consultations citoyennes, qui ont été une occasion sans précédent de communiquer avec les citoyens européens et qui pourraient inspirer des dialogues et consultations à venir. Le rapport conjoint élaboré par la présidence actuelle et la future présidence, ainsi que les différents rapports nationaux et contributions des autres institutions européennes, recensent un certain nombre de préoccupations et d'attentes de la part des citoyens participants, soucieux de voir l'UE produire des résultats concrets. Lors de la réunion informelle qu'ils tiendront à Sibiu le 9 mai 2019, les chefs d'État ou de gouvernement examineront les priorités pour le prochain cycle institutionnel, en vue de parvenir en juin 2019 à un accord sur le prochain programme stratégique.